

# **OPINION VIS-À-VIS DES POLITIQUES NUTRITIONNELLES ET DES OGM**

**AUTEUR**

**Eveline TEPPERS**

## **Remerciements**

Ce travail n'aurait pas pu être réalisé sans la collaboration de nombreuses personnes. Des remerciements particuliers sont adressés :

Aux participants et aux enquêteurs pour leur participation à l'enquête ;

À Loes Brocatus, Charlotte Stiévenart et Sofie Van den Abeele pour la préparation et l'organisation du travail de terrain, ainsi que pour leur contribution à la gestion des données collectées ;

À Ledia Jani pour son travail organisationnel et logistique lors de l'enquête, de même que pour la mise en page de ce rapport ;

À Sarah Bel, Koenraad Cuypers, Thérésa Lebacq, Cloë Ost et Eveline Teppers pour le travail de gestion et d'analyse des données collectées.

## **Pour toute référence à ce chapitre, veuillez utiliser la citation suivante :**

Teppers E. Opinion vis-à-vis des politiques nutritionnelles et des OGM. Dans : Lebacq T, Teppers E (éd.). Enquête de consommation alimentaire 2014-2015. Rapport 1. WIV-ISP, Bruxelles, 2015.

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé .....	361
1. Introduction .....	362
1.1. Politique nutritionnelle .....	362
1.1.1. Stratégies en matière de politique nutritionnelle .....	362
1.1.2. Opinion publique sur la politique nutritionnelle en Belgique et en Europe .....	363
1.2. Organismes génétiquement modifiés (OGM) .....	363
1.2.1. Opinion publique sur les OGM en Belgique et en Europe .....	363
2. Instruments .....	365
2.1. Questions .....	365
2.1.1. Opinion publique sur la politique nutritionnelle .....	365
2.1.2. Opinion publique sur les organismes génétiquement modifiés .....	365
2.2. Indicateurs .....	366
2.2.1. Opinion publique sur la politique nutritionnelle .....	366
2.2.2. Opinion publique sur les organismes génétiquement modifiés .....	367
3. Résultats .....	368
3.1. Opinion publique sur la politique nutritionnelle .....	368
3.1.1. Mesures politiques pour un choix informé .....	368
3.1.2. Mesures fiscales .....	371
3.1.3. Reformulation des aliments .....	375
3.2. Opinion publique sur les organismes génétiquement modifiés .....	377
3.2.1. Impact des OGM sur la santé .....	377
3.2.2. Étiquetage clair des OGM .....	378
3.2.3. Informations détaillées sur les OGM .....	379
4. Discussion .....	381
4.1. Opinion publique sur la politique nutritionnelle .....	381
4.2. Opinion publique sur les organismes génétiquement modifiés .....	382
5. Tableaux .....	384
6. Bibliographie .....	396



## RÉSUMÉ

Ce chapitre s'intéresse à l'opinion de la population (de 18 à 64 ans) sur différentes mesures politiques destinées à améliorer la situation nutritionnelle en Belgique. Lorsqu'une politique nutritionnelle est bien acceptée par l'opinion publique, les initiatives mises en place ont plus de chance de porter leurs fruits. Par ailleurs, étant donnée l'utilisation des OGM à relativement grande échelle dans l'alimentation animale, il est également important de vérifier l'opinion de la population en la matière.

Les résultats concernant les mesures de politique nutritionnelle révèlent qu'en 2014, 95 % de la population belge âgée de 18 à 64 ans est en faveur d'une éducation à l'alimentation à l'école, 83 % de la population est d'accord avec les campagnes visant à informer la population des risques liés à une mauvaise alimentation et 64 % avec la régulation des publicités alimentaires adressées aux enfants. Les initiatives visant à soutenir un choix informé de la population sont donc généralement bien accueillies.

En Belgique, en 2014, 78 % de la population adulte se déclare en faveur d'une collaboration plus soutenue avec les entreprises agro-alimentaires et 78 % est favorable à l'imposition de restrictions à ces entreprises pour certains ingrédients. La population est donc également ouverte à des reformulations du contenu des produits alimentaires en vue d'une amélioration de leur qualité nutritionnelle.

Seulement 47 % de la population adulte est d'accord avec le prélèvement de taxes sur les produits alimentaires ayant un impact négatif pour la santé et 57 % accepte l'adaptation des tarifs de la TVA selon le type d'aliments (sains et mauvais pour la santé). En outre, 74 % de la population se déclare en faveur du subventionnement des fruits et légumes. En conclusion, une promotion directe des aliments sains semble mieux acceptée par la population qu'une répression directe des aliments ayant un impact négatif sur la santé.

Les femmes sont plus ouvertes que les hommes à certaines politiques nutritionnelles, à savoir la régulation des publicités alimentaires, les subventions des aliments sains et la reformulation du contenu nutritionnel des produits transformés.

Les adultes plus âgés (de 51 à 64 ans) sont plus ouverts que leurs homologues plus jeunes (de 18 à 50 ans) au prélèvement de taxes sur les aliments ayant un impact négatif sur la santé, à l'adaptation des tarifs TVA et à l'imposition de restrictions aux entreprises alimentaires.

Les personnes ayant un niveau d'éducation relativement faible sont moins ouvertes à la régulation des publicités dans le domaine de l'alimentation, aux campagnes d'information et au prélèvement de taxes sur les aliments ayant un impact négatif sur la santé. Celles-ci sont, par contre, davantage en faveur du subventionnement des aliments sains.

Les personnes résidant en Flandre sont plus ouvertes à l'adaptation des tarifs TVA que celles qui résident en Wallonie ; inversement les personnes domiciliées en Wallonie sont plus ouvertes à l'imposition de restrictions aux entreprises alimentaires que celles résidant en Flandre.

En comparaison aux personnes ayant un IMC normal, les personnes obèses se déclarent moins fréquemment en faveur de la régulation des publicités alimentaires, du prélèvement de taxes sur les aliments mauvais pour la santé et de l'adaptation des tarifs TVA ; celles-ci sont, à l'inverse, davantage favorables au subventionnement des aliments sains. Le subventionnement des produits alimentaires sains (à savoir les fruits et légumes) semble donc être bien accepté par l'ensemble de la population belge mais aussi par les personnes avec un faible niveau d'éducation et les personnes obèses.

En Belgique, en 2014, 80 % de la population estime que les autorités doivent fournir plus d'informations sur l'utilisation des OGM dans l'alimentation. En effet, 53 % de la population déclare posséder trop peu de connaissances relatives aux OGM, dont une majorité de personnes avec un faible niveau d'éducation, de jeunes adultes (de 18 à 34 ans) et de personnes résidant en Flandre.

Enfin, 79 % de la population estime que pour les produits alimentaires qui proviennent d'animaux nourris avec des OGM, il est nécessaire qu'il y soit fait clairement référence sur l'emballage. Les femmes, les personnes en surpoids et les personnes qui résident en Wallonie manifestent un besoin plus élevé d'étiquetage clair. En outre, à peine 15 % de la population est convaincu de la sécurité des OGM pour la santé publique (dont plus d'hommes et de personnes résidant en Flandre). De tels résultats soulignent que les OGM jouissent d'une image plutôt négative en Belgique.

## 1. INTRODUCTION

L'élaboration de politiques nutritionnelles adaptées aux besoins de la population est essentielle afin d'améliorer la santé publique (1). Une alimentation inappropriée peut être à la source de diverses pathologies telles que l'obésité, les maladies cardiovasculaires, le diabète, le cancer et les troubles cérébrovasculaires. Ces pathologies ont un impact négatif non seulement sur les individus concernés, mais également sur la société. Elles mènent, en effet, à une perte de productivité économique et à une augmentation des dépenses de soins de santé. Dans ce contexte, il n'est donc pas surprenant qu'une alimentation saine constitue une préoccupation importante pour les autorités de santé publique, au niveau national. Il s'avère, en effet, essentiel de mettre en place des mesures politiques visant à améliorer le comportement alimentaire des citoyens.

Les chances de réussite d'une politique de santé sont plus élevées lorsque la population y adhère. Certaines questions posées dans le cadre de l'enquête de consommation alimentaire 2014-2015 avaient donc pour objectif de connaître l'opinion de la population au sujet de différentes mesures en matière de politique nutritionnelle, de même qu'au sujet de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'alimentation. Une attitude positive de la part de la population constituerait, en effet, un important facteur de succès de ces différentes initiatives.

### 1.1. POLITIQUE NUTRITIONNELLE

Certaines mesures ont déjà été adoptées aux niveaux mondial, européen et national afin d'éviter les maladies et pathologies chroniques directement liées à une mauvaise alimentation et à un manque d'activité physique. Ainsi, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a élaboré une stratégie globale en matière d'approvisionnement alimentaire, d'activité physique et de santé (2). La Direction générale Santé et Sécurité Alimentaire (l'ancienne DG Santé et Protection des consommateurs ; DG SANCO) de la Commission européenne a également mis sur pied un réseau d'instances nationales au sujet de l'alimentation et de l'activité physique<sup>1</sup>.

En Belgique, le Plan National Nutrition Santé (PNNS) a été lancé en 2005 pour veiller à ce que la population belge puisse profiter d'actions nationales concrètes, visibles et coordonnées visant à réduire le risque de maladies, à optimiser l'état de santé et à améliorer la qualité de vie de chacun par le biais d'habitudes alimentaires saines et d'une activité physique accrue (3).

#### 1.1.1. Stratégies en matière de politique nutritionnelle

Selon Capacci et al. (4), deux grandes catégories de stratégies en matière de politique nutritionnelle doivent être distinguées dans le système de classification politique :

- La première catégorie met l'accent sur le soutien d'un choix informé de la population par l'apport ou le contrôle des informations fournies et par l'éducation. Il s'agit, par exemple, de campagnes d'information autour de l'alimentation (avec un accent mis sur la consommation de fruits et légumes), d'une éducation à l'alimentation à l'école, d'un étiquetage des produits alimentaires et d'une régulation des publicités dans le domaine de l'alimentation.
- La seconde catégorie met l'accent sur le changement de la politique commerciale sur le marché en adaptant les prix des aliments et/ou l'offre alimentaire. Cette politique stratégique influence donc le choix du consommateur soit en améliorant la disponibilité des aliments sains (généralement, les fruits et légumes) et en limitant la disponibilité des aliments ayant un impact négatif sur la santé (par exemple, l'interdiction des acides gras trans artificiels ou la diminution de la teneur en sel dans les produits alimentaires transformés), soit en modifiant les prix des aliments au moyen de taxes et de subventions. Il s'agit, par exemple, de mesures limitant la disponibilité de certains produits pour les groupes à risque, d'une régulation de l'approvisionnement alimentaire à l'école et sur le lieu de travail ainsi que d'une reformulation combinée des mesures alimentaires et fiscales en imposant les aliments ayant un impact négatif sur la santé (taxe sur la graisse ou le sucre) ou en subventionnant les aliments sains.

<sup>1</sup> [http://ec.europa.eu/dgs/health\\_food-safety/](http://ec.europa.eu/dgs/health_food-safety/)

### 1.1.2. Opinion publique sur la politique nutritionnelle en Belgique et en Europe

L'Union européenne et la Belgique ont principalement recours à des stratégies politiques qui s'inscrivent dans la première des catégories présentées ci-dessus (5). Des campagnes d'information sont régulièrement mises en œuvre afin de renforcer les connaissances générales de la population et d'encourager ainsi un comportement alimentaire sain. Toutefois, certains économistes et chercheurs dans le domaine de la santé sont convaincus que des mesures plus directes ont davantage d'impact sur le comportement alimentaire et sur la santé de la population. Cependant, un changement de l'environnement en termes de marché étant ressenti comme plus direct et plus intrusif que des campagnes d'information, ces interventions sont généralement critiquées et moins bien acceptées par le grand public (alors que des mesures similaires concernant l'alcool et le tabac sont bien connues et acceptées).

L'opinion publique en Belgique et dans d'autres États membres européens est en grande partie opposée aux mesures fiscales en raison de considérations socio-économiques. Les mesures fiscales (à la fois les taxes et les subventions) seraient, en effet, défavorables aux groupes à bas revenus car ces derniers ont tendance à consommer des produits alimentaires moins sains. Néanmoins, une étude scientifique a déjà démontré que les avantages en termes de santé offerts par ces mesures fiscales sont les plus élevés pour les groupes à bas revenus (6-8). De telles mesures fiscales ont été appliquées récemment avec plus ou moins de succès dans différents pays européens (notamment au Danemark, en Finlande, en France et en Hongrie) ; les effets à long terme de ces mesures doivent encore être analysés.

## 1.2. ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS (OGM)

Un organisme génétiquement modifié (OGM) est un organisme dont le matériel génétique ou l'expression du matériel génétique ont été altérés d'une façon qui s'avère impossible lors d'une multiplication ou d'une recombinaison naturelle. Par le biais de techniques de l'ADN recombinant ou de techniques de recombinaison, il est, en effet, possible d'échanger du matériel génétique entre différents organismes vivants. Cette biotechnologie moderne peut aider à résoudre des problèmes mondiaux (tels que le manque de produits alimentaires et les carences en vitamines ou minéraux) et contribuer à ce que certains types de plante soient plus nourrissants ou résistent aux maladies, aux insectes et à certaines conditions climatiques (par exemple, une sécheresse ou un froid extrême).

Cette technologie génétique récente (développée dans les années 1970) est réglementée d'une façon stricte par les autorités belges. L'Union européenne a également élaboré différentes directives et règles relatives à la technique OGM. Avant sa commercialisation, un produit ou OGM doit être soumis à une procédure d'approbation qui permet d'évaluer attentivement son impact sur la sécurité de l'être humain, de l'animal et de l'environnement.

En Belgique, l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA) et le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement sont responsables du contrôle et du respect des directives établies en matière d'étiquetage et de traçabilité des OGM. Malgré l'existence d'une réglementation stricte, l'utilisation d'OGM dans l'alimentation, et l'association de cultures OGM à des méthodes de culture traditionnelles et biologiques, sont souvent vues avec suspicion.

### 1.2.1. Opinion publique sur les OGM en Belgique et en Europe

L'étude « Eurobaromètre » menée à grande échelle en 2010 (9) a révélé que la plupart des Européens n'attribuent aucun avantage aux OGM et les considèrent plutôt comme dangereux et même nocifs pour la santé. De 1996 à 2010, le soutien accordé aux OGM par la population européenne a affiché une forte tendance à la baisse. En outre, l'étude « Eurobaromètre » (9) indique que les variables démographiques « sexe » et « conviction spirituelle » influencent la façon dont une personne considère les OGM. En effet, les femmes et les personnes croyantes sont plus nombreuses à être opposées aux aliments génétiquement modifiés que les hommes et les non-croyants. En outre, les personnes qui affichent un statut socio-économique plus élevé et qui ont suivi une formation scientifique ont déjà discuté plus souvent des OGM avec d'autres personnes.

Une enquête relative aux connaissances et à l'avis de la population belge au sujet des OGM (10) a été organisée en 2001 par l'Université libre de Bruxelles. Il en ressort, en règle générale, que la grande majorité

de la population (80,2 %) a déjà entendu parler des OGM, dont un peu plus d'hommes, de personnes qui résident en Wallonie et de personnes qui affichent un statut socio-économique plus élevé.

De plus, cette même étude a montré que 63,2 % de la population belge se déclare en faveur de l'utilisation de la technique OGM pour l'alimentation animale, pour les produits alimentaires ou dans les deux cas lorsque cela s'avère nécessaire et qu'un équilibre est trouvé entre l'utilisation d'OGM et l'utilisation de plantes traitées aux pesticides.

Etant donné que des décisions en la matière doivent encore être prises au niveau européen, il est important de disposer de données plus récentes sur la perception publique des OGM en Belgique. Par conséquent, l'enquête de consommation alimentaire 2014-2015 a également cherché à étudier l'opinion de la population belge vis-à-vis des OGM.



## 2. INSTRUMENTS

### 2.1. QUESTIONS

#### 2.1.1. Opinion publique sur la politique nutritionnelle

Les questions ci-dessous visent à évaluer l'attitude de la population vis-à-vis de différentes mesures en matière de politique nutritionnelle. Aucune question relative à ce sujet n'avait été posée dans la précédente enquête de consommation alimentaire, menée en 2004 ; il n'est donc pas possible d'établir une comparaison entre les deux enquêtes. Toutefois, l'opinion publique sur la politique alimentaire en Belgique et dans d'autres pays européens avait été étudiée dans le cadre du projet EATWELL (5), mené entre avril 2009 et mars 2013. Les questions ci-dessous sont toutes issues du questionnaire du projet EATWELL.

Toutes les questions ont été posées oralement aux participants adultes (de 18 à 64 ans) lors de la première visite à domicile de l'enquêteur, au moyen d'une méthode d'interview assistée informatiquement (CAPI, « *Computer Assisted Personal Interview* »). Pour ces huit questions, les participants pouvaient choisir parmi les possibilités de réponse suivantes : (1) Pas d'accord du tout ; (2) Pas d'accord ; (3) Neutre ; (4) D'accord ; (5) Tout à fait d'accord ; (9) Ne sait pas ; (-1) Pas de réponse.

Les stratégies politiques suivantes ont été étudiées dans le cadre de l'enquête de consommation alimentaire 2014-2015 :

- la régulation des publicités alimentaires adressées aux enfants (FP01) ;
- les campagnes d'information (FP02) ;
- l'éducation à l'alimentation à l'école (FP03) ;
- les mesures fiscales pour l'ensemble de la population (FP04, FP05 et FP08) ;
- la reformulation des produits alimentaires transformés (FP06 et FP07).

Les questions ont été formulées comme suit : « **Selon vous, le gouvernement a-t-il un rôle à jouer dans les situations ci-dessous ?** »

FP01	Interdire la publicité pour la « malbouffe » et les « fast-food » destinée aux enfants.
FP02	Dépenser de l'argent pour des campagnes de sensibilisation afin d'informer la population des risques liés à une mauvaise alimentation.
FP03	Enseigner à l'école les principes d'une alimentation saine aux enfants.
FP04	Taxer les aliments trop riches en sucre, en graisse et en sel et utiliser l'argent ainsi récolté pour promouvoir une alimentation plus saine.
FP05	Subsidier/subventionner la consommation de fruits et de légumes afin de promouvoir une alimentation plus saine.
FP06	Collaborer avec les industries agro-alimentaires afin d'améliorer le contenu nutritionnel des aliments (moins de sel, moins de graisses, par exemple).
FP07	Imposer aux industries agro-alimentaires des limites pour certains ingrédients (sel ou graisse, notamment) afin d'améliorer le contenu nutritionnel des aliments.
FP08	Diminuer la TVA pour les aliments sains et l'augmenter pour les aliments trop riches en sucre, en graisse et en sel.

#### 2.1.2. Opinion publique sur les organismes génétiquement modifiés

Trois propositions concernant l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans l'alimentation ont été exposées à chaque participant adulte (de 18 à 64 ans) afin d'étudier leur opinion à ce sujet. Ces trois

affirmations ont été tirées de la « Eurobarometer survey 73.1 Biotechnology » (9). Les points « FP10 » et « FP11 » ont, en outre, été ajoutés à la demande de l'AFSCA.

Ici aussi, les questions ont été posées oralement au moyen du système CAPI lors de la première visite à domicile de l'enquêteur. Les participants pouvaient choisir parmi les possibilités de réponse suivantes : (1) Pas d'accord ; (2) D'accord ; (3) Je ne sais pas/trop peu d'informations ; (4) Je ne comprends pas bien la question ; (-1) Pas de réponse.

Les questions ont été formulées comme suit : « Le terme Organisme Génétiquement Modifié (OGM) fait allusion à un organisme dont le patrimoine génétique a été altéré de manière non naturelle via la fertilisation et/ou une recombinaison naturelle (par exemple, le maïs ou le soja). Que pensez-vous des propositions suivantes à propos de l'utilisation de plantes génétiquement modifiées dans l'alimentation? »

- FP09** Les plantes génétiquement modifiées sont sûres pour ma santé et celle de ma famille.
- FP10** Si du lait, des œufs, de la viande ou d'autres produits d'origines animales proviennent d'animaux nourris avec des OGM, alors cela devrait être clairement mentionné sur l'emballage de ces produits.
- FP11** Le gouvernement doit fournir plus d'information à propos de l'utilisation des OGM dans l'alimentation (par exemple, *via* un site Web).

## 2.2. INDICATEURS

### 2.2.1. Opinion publique sur la politique nutritionnelle

Huit indicateurs ont été créés sur base des réponses des participants adultes aux questions présentées dans la Section 2.1.1. Chacun de ces indicateurs comporte quatre catégories de réponse :

- Les deux possibilités de réponse « Pas d'accord du tout » et « Pas d'accord » ont été regroupées en une catégorie « Pas d'accord » ;
- La possibilité de réponse « Neutre » a été conservée ;
- Les deux possibilités de réponse « D'accord » et « Tout à fait d'accord » ont été regroupées en une catégorie « D'accord » ;
- Les deux possibilités de réponse « Ne sait pas » et « Pas de réponse » ont été regroupées en une catégorie « Ne sait pas » ; celle-ci n'a cependant pas fait l'objet d'une analyse détaillée.

- FP01\_1** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les autorités peuvent jouer un rôle en interdisant la publicité pour la « malbouffe » et les « fast-food » destinée aux enfants.
- FP02\_2** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les autorités peuvent jouer un rôle en investissant dans des campagnes de sensibilisation afin d'informer la population sur les risques liés à une mauvaise alimentation.
- FP03\_3** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les autorités peuvent jouer un rôle afin d'enseigner à l'école les principes d'une alimentation saine aux enfants.
- FP04\_4** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les autorités peuvent jouer un rôle en prélevant des taxes sur les aliments trop riches en sucre, en graisse et en sel et utilisant l'argent ainsi récolté pour promouvoir une alimentation plus saine.
- FP05\_5** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les autorités peuvent jouer un rôle en subventionnant la consommation de fruits et de légumes afin de promouvoir une alimentation plus saine.

- FP06\_6** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les autorités peuvent jouer un rôle en collaborant avec les industries agro-alimentaires afin d'améliorer le contenu nutritionnel des aliments (moins de sel ou moins de graisses, par exemple).
- FP07\_7** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les autorités peuvent jouer un rôle en imposant aux industries agro-alimentaires des limites pour certains ingrédients (par exemple, le sel ou les graisses) afin d'améliorer le contenu nutritionnel des aliments.
- FP08\_8** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les autorités peuvent jouer un rôle en diminuant les taux de TVA pour les aliments sains et en augmentant ces taux pour les aliments trop riches en sucre, en graisse ou en sel.

### 2.2.2. Opinion publique sur les organismes génétiquement modifiés

Trois indicateurs ont été créés sur base des réponses aux questions présentées dans la Section 2.1.2. Chacun de ces indicateurs comporte quatre catégories de réponse. Les possibilités de réponse « Pas d'accord », « D'accord » et « Pas de réponse » ont été conservées telles quelles. Les possibilités de réponse « Je ne comprends pas bien la question » et « Je ne sais pas/trop peu d'informations » ont été regroupées en une catégorie « Pas de connaissances préalables ».

- FP09\_9** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les plantes génétiquement modifiées sont sûres pour leur santé et celle de leur famille.
- FP10\_10** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que si du lait, des œufs, de la viande ou d'autres produits d'origines animales proviennent d'animaux nourris avec des OGM, cela devrait être clairement mentionné sur l'emballage de ces produits.
- FP11\_11** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que le gouvernement doit fournir plus d'information à propos de l'utilisation des OGM dans l'alimentation (par exemple, via un site Web).

## 3. RÉSULTATS

### 3.1. OPINION PUBLIQUE SUR LA POLITIQUE NUTRITIONNELLE

#### 3.1.1. Mesures politiques pour un choix informé

##### Régulation des publicités alimentaires adressées aux enfants

En Belgique, en 2014, 64,4 % des adultes (de 18 à 64 ans) se déclarent en faveur d'une intervention visant à interdire les publicités pour la « malbouffe » et les « fast-food » destinée aux enfants. 15,9 % des adultes adoptent une position neutre et 19,7 % ne sont pas d'accord avec cette mesure.

Chez les hommes, 60,6 % sont d'accord, 16,5 % adoptent une position neutre et les 22,9 % restants ne sont pas d'accord. Chez les femmes, ces pourcentages s'élèvent à 68,2 %, 15,2 % et 16,6 % respectivement. Les différences en fonction du sexe sont significatives après standardisation pour l'âge : les femmes sont plus disposées à accepter la régulation des publicités alimentaires que les hommes (OR 1,54 ; IC 95 % 1,09-2,20).

Le niveau d'éducation est également lié à l'attitude de la population vis-à-vis de cette mesure politique. Les adultes diplômés de l'enseignement supérieur de type long sont plus nombreux (73,5 %) à être d'accord avec la régulation des publicités alimentaires que les adultes n'étant pas diplômés de l'enseignement supérieur (58,4 %), cette différence étant significative après standardisation pour l'âge et le sexe (OR 1,77 ; IC 95 % 1,11-2,82).

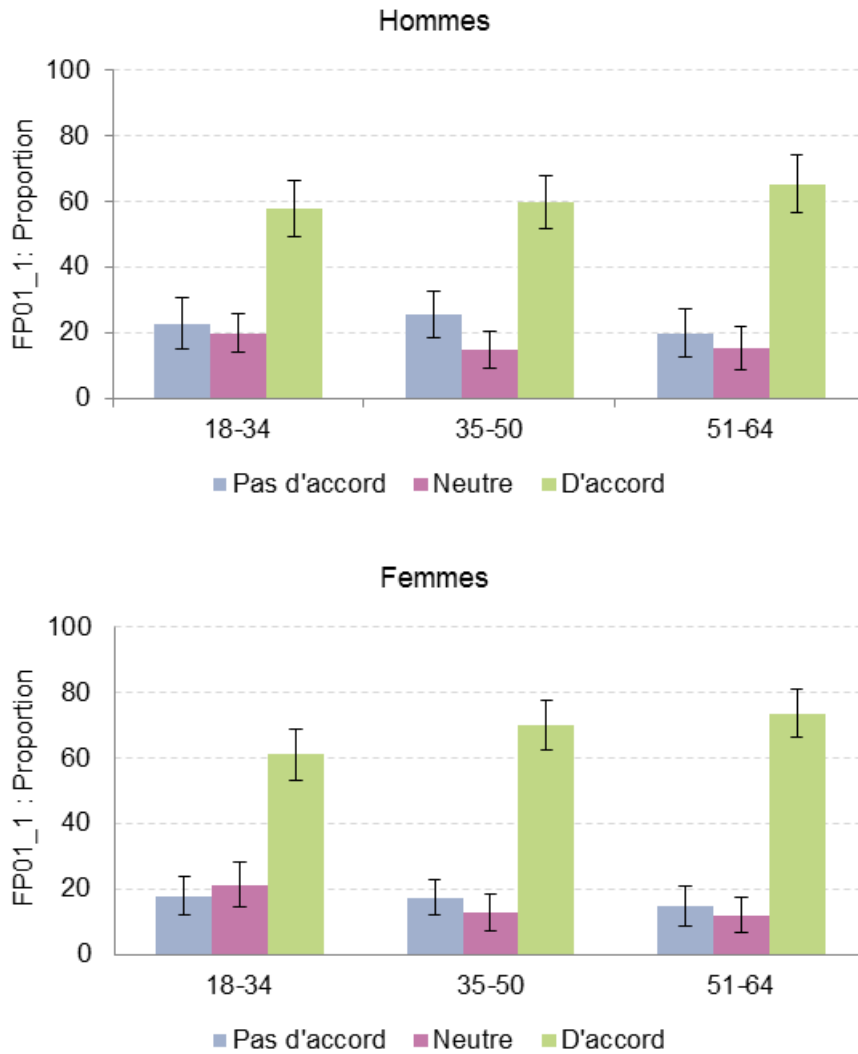
Aucune différence significative n'a été observée à ce sujet en fonction de l'âge, ni de la région de résidence (Wallonie *versus* Flandre<sup>2</sup>).

Enfin, il existe une relation entre l'indice de masse corporelle (IMC<sup>3</sup>) et l'attitude de la population vis-à-vis de la régulation des publicités alimentaires destinées aux enfants. En effet, les adultes ayant un IMC considéré comme normal sont davantage disposés à accepter cette mesure (69,1 %) que les adultes obèses (53,5 %). Cette différence est significative après standardisation pour l'âge et le sexe (OR 1,87 ; IC 95 % 1,13-3,08).

<sup>2</sup> Bruxelles n'a pas été considérée dans la comparaison entre régions de résidence. Les trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) ont, par contre, été incluses dans toutes les autres analyses.

<sup>3</sup> Pour davantage d'informations sur l'IMC, se référer au Chapitre « Anthropométrie ».

**Figure 1 |** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les autorités peuvent jouer un rôle en interdisant la publicité pour la malbouffe et les «fast-foods» ciblant les enfants, par sexe et par âge, Belgique, 2014

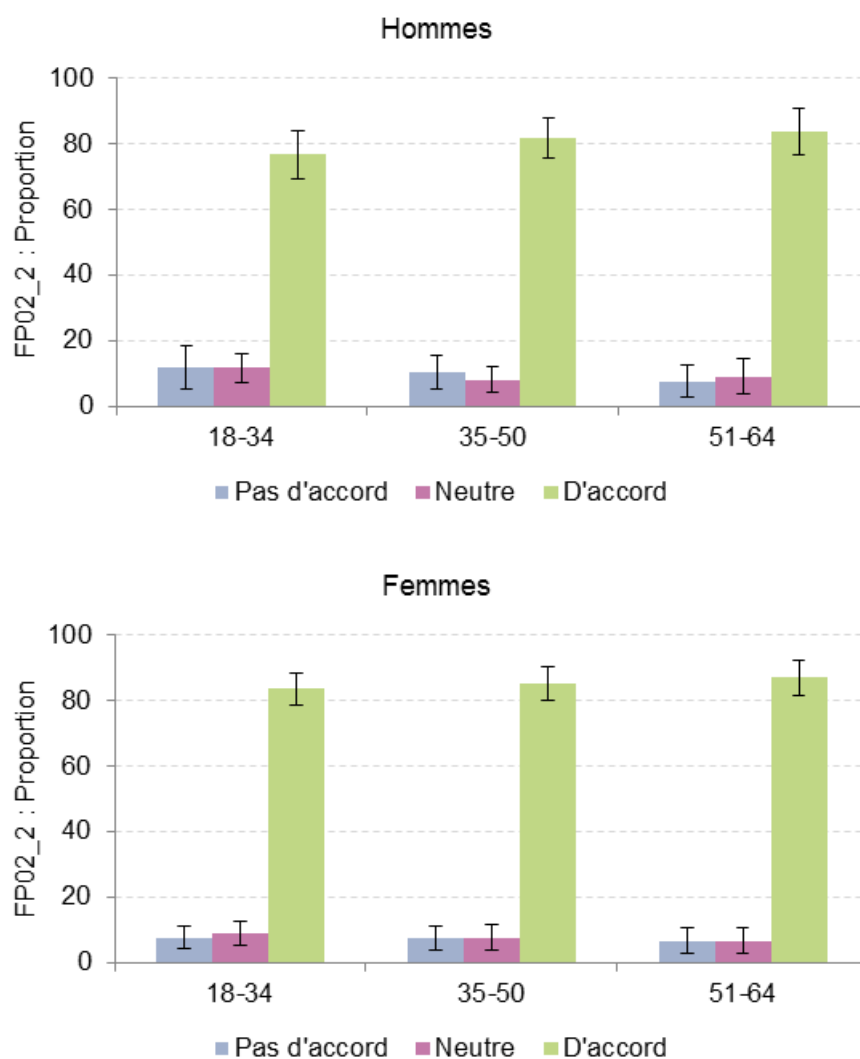


### Campagnes d'information

En Belgique, en 2014, 82,8 % de la population adulte (de 18 à 64 ans) se déclare en faveur de la mise en place de campagnes d'information de la population concernant les risques liés à une mauvaise alimentation en matière de santé. 8,6 % de la population adopte une position neutre à ce sujet et 8,6 % n'est pas d'accord avec cette mesure.

Aucune différence significative n'a été observée à ce sujet en fonction du genre, de l'âge et de la région de résidence (Wallonie *versus* Flandre). Une relation existe, par contre, avec le niveau d'éducation : ainsi, plus le niveau d'éducation est élevé, plus l'attitude de la population adulte vis-à-vis des campagnes d'information s'avère positive. Les adultes diplômés de l'enseignement supérieur de type court (86,0 %) (OR 2,44 ; IC 95 % 1,38-4,32) et ceux diplômés de l'enseignement supérieur de type long (89,7 %) (OR 3,93 ; IC 95 % 1,71-9,02) sont, en effet, plus nombreux à être d'accord avec cette mesure que les adultes n'étant pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (76,1 %). Ces différences sont significatives après standardisation pour l'âge et le sexe.

**Figure 2 |** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les autorités peuvent jouer un rôle en investissant dans des campagnes de sensibilisation afin d'informer la population sur les risques liés à une mauvaise alimentation, par sexe et par âge, Belgique, 2014

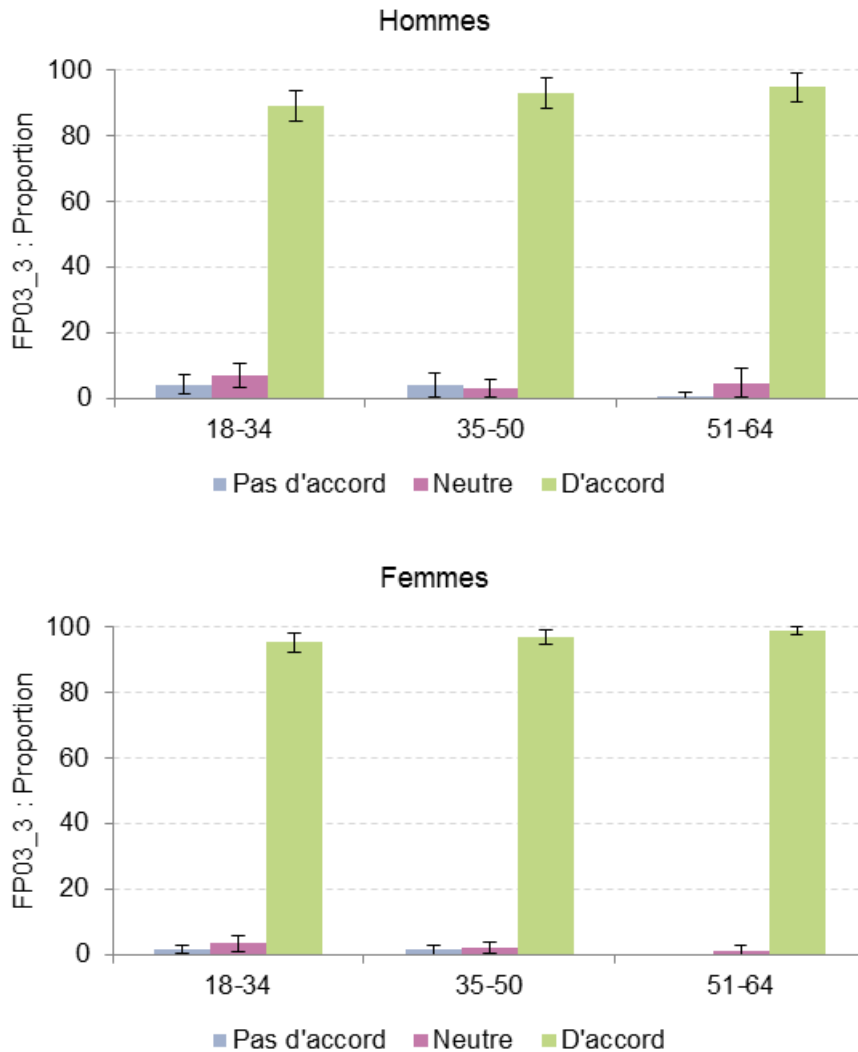


### Éducation à l'alimentation à l'école

En Belgique, en 2014, 94,5 % de la population adulte (de 18 à 64 ans) est en faveur d'une mesure politique visant à mettre en place une éducation à l'alimentation à l'école. 3,4 % de la population adopte une position neutre vis-à-vis de cette mesure et 2 % n'est pas d'accord avec celle-ci.

Chez les hommes, 92,2 % sont d'accord, 4,7 % adoptent une position neutre et les 3,1 % restants ne sont pas d'accord. Chez les femmes, ces pourcentages s'élèvent à 96,9 %, 2,1 % et 1,0 %, respectivement. Les différences en fonction du sexe sont significatives après standardisation pour l'âge : les femmes sont plus nombreuses à être en faveur d'une éducation à l'alimentation à l'école (OR 3,35 ; IC 95 % 1,34-8,37). L'attitude de la population vis-à-vis de cette mesure politique ne semble pas être fortement influencée par l'âge, le niveau d'éducation ni la région de résidence (Wallonie *versus* Flandre).

**Figure 3 |** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les autorités peuvent jouer un rôle afin d’enseigner à l’école les principes d’une alimentation saine aux enfants, par sexe et par âge, Belgique, 2014



### 3.1.2. Mesures fiscales

#### Taxes sur les aliments ayant un impact négatif sur la santé

Les avis sont plutôt partagés en ce qui concerne la mesure consistant à prélever des taxes sur les aliments ayant un impact négatif sur la santé (autrement dit les produits alimentaires qui contiennent trop de sucre, de graisse ou de sel) et à utiliser ces recettes pour promouvoir une alimentation plus saine. En Belgique, en 2014, 46,9 % de la population adulte (de 18 à 64 ans) est d'accord avec ce genre de mesure, 23,2 % reste neutre et 29,9 % n'est pas d'accord.

On n'observe pas ici de différences significatives entre les hommes et les femmes. Les opinions varient, par contre, en fonction de l'âge des personnes interrogées : les adultes âgés de 51 à 64 ans sont plus nombreux (57,1 %) à accepter cette mesure que les adultes âgés de 18 à 34 ans (41,1 %) (OR 1,94 ; IC 95 % 1,29-2,92) et que ceux âgés de 35 à 50 ans (43,6 %) (OR 1,75 ; IC 95 % 1,16-2,64). Ces différences sont significatives après standardisation pour le sexe.

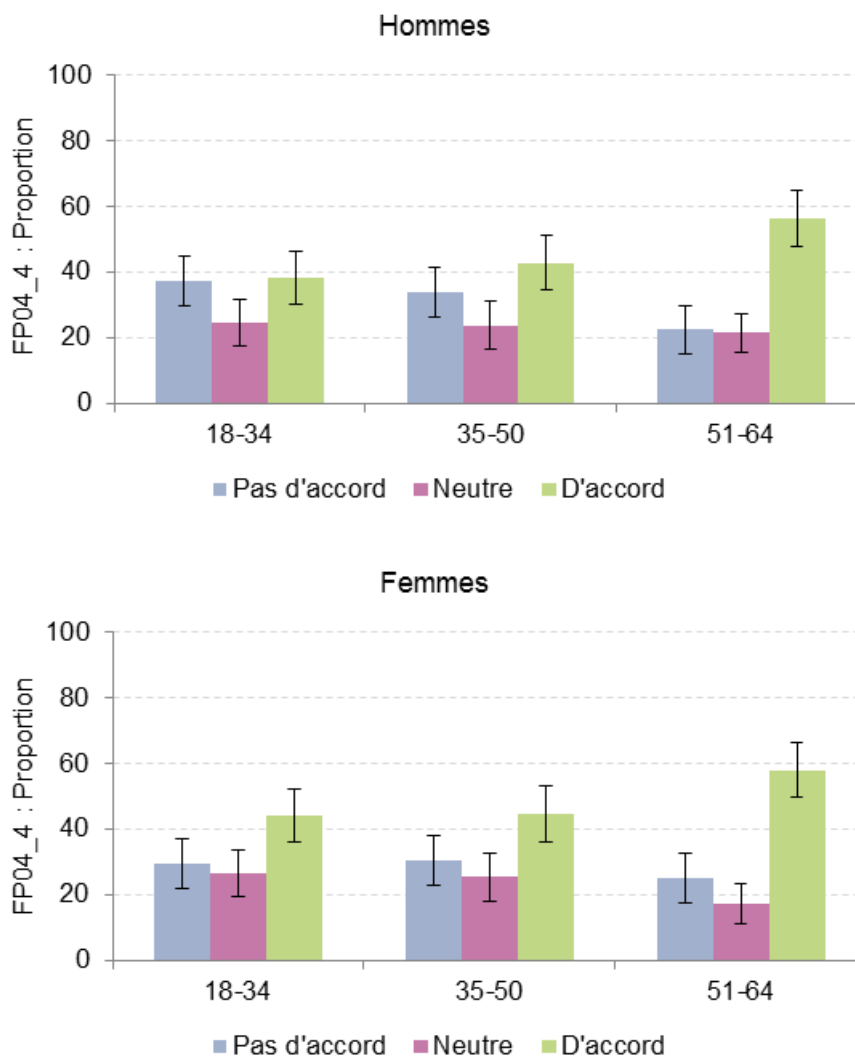
Le niveau d'éducation influence également l'attitude de la population vis-à-vis du prélèvement de taxes sur les aliments mauvais pour la santé. Les individus diplômés de l'enseignement supérieur de type long sont plus nombreux (50,7 %) à être d'accord avec cette mesure que les individus n'étant pas titulaires d'un

diplôme de l'enseignement supérieur (43,0 %). Cette différence est significative après standardisation pour l'âge et le sexe (OR 1,60 ; IC 95 % 1,06-2,40).

Aucune différence significative n'apparaît, par contre, à ce sujet entre la Wallonie et la Flandre.

Enfin, les résultats varient en fonction de l'IMC : ainsi, les personnes ayant un IMC normal sont davantage en faveur du prélèvement de taxes sur les aliments ayant un impact négatif sur la santé (50,3 %) que les personnes souffrant d'obésité (39,5 %). Cette différence s'avère significative après standardisation pour l'âge et le sexe (OR 1,95 ; IC 95 % 1,23-3,10).

**Figure 4 |** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les autorités peuvent jouer un rôle en prélevant des taxes sur les aliments trop riches en sucre, en graisse ou en sel et en utilisant l'argent ainsi récolté pour promouvoir une alimentation plus saine, par sexe et par âge, Belgique, 2014



### Subventions des fruits et légumes

En Belgique, en 2014, 74,4 % de la population adulte (de 18 à 64 ans) se déclare en faveur du subventionnement de la consommation de fruits et légumes par les autorités. 11,7 % de la population adopte une position neutre en la matière et 13,8 % n'est pas d'accord avec cette mesure.

Chez les hommes, 69,7 % sont d'accord, 13,7 % restent neutres et les 16,5 % restants ne sont pas d'accord. Chez les femmes, ces pourcentages s'élèvent à 79,2 %, 9,7 % et 11,1 % respectivement. Les différences en fonction du sexe sont significatives après standardisation pour l'âge : les femmes sont ainsi plus nom-



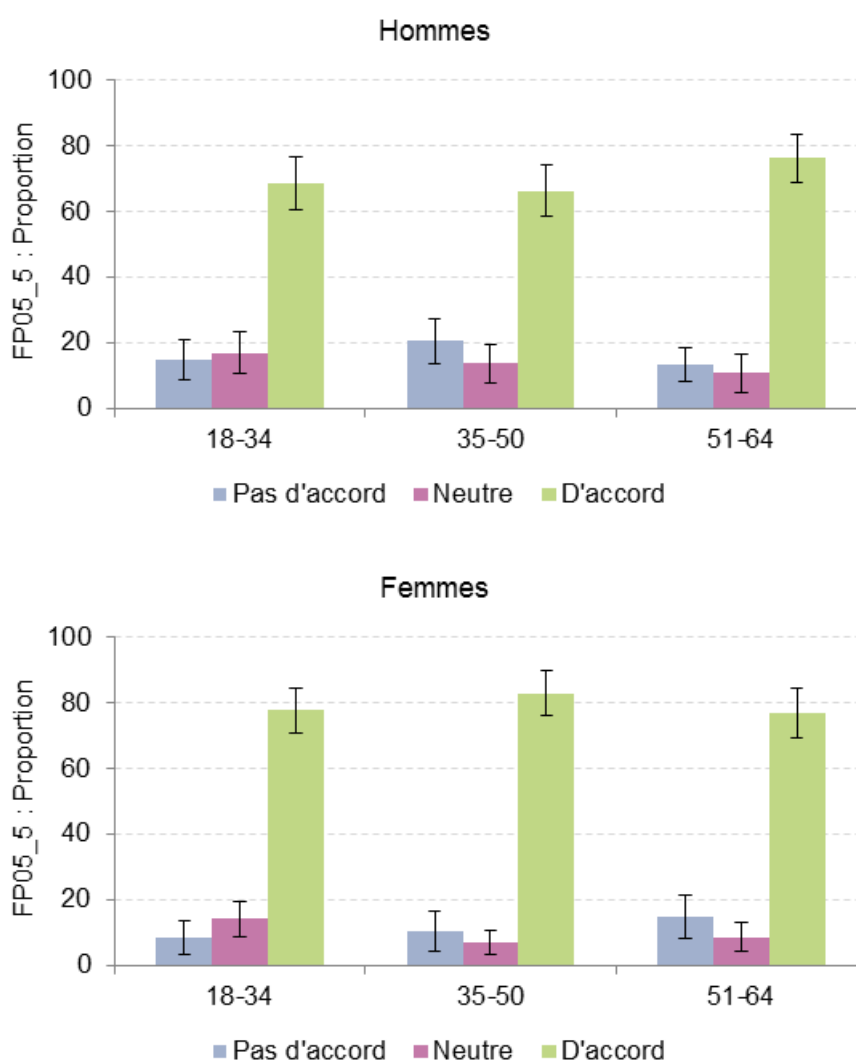
breuses à accepter le subventionnement de la consommation de fruits et légumes que les hommes (OR 1,69 ; IC 95 % 1,09-2,62).

Il existe également une relation entre cette mesure et le niveau d'éducation. En effet, plus le niveau d'éducation diminue, plus l'attitude vis-à-vis du subventionnement des aliments sains s'avère positive. Plus concrètement, les personnes ayant le niveau d'éducation le plus faible sont plus nombreuses à être d'accord avec cette mesure (81,1 %) que les personnes diplômées de l'enseignement supérieur de type court (74,2 %) (OR 1,73 ; IC 95 % 1,01-2,98) ou long (64,3 %) (OR 3,37 ; IC 95 % 1,98-5,75). Ces différences sont significatives après standardisation pour l'âge et le sexe.

Aucune différence significative n'a, par contre, été observée à ce sujet en fonction de l'âge ou de la région de résidence (Wallonie *versus* Flandre).

Enfin, l'IMC est également lié à l'attitude de la population vis-à-vis du subventionnement de la consommation de fruits et légumes. En comparaison aux personnes ayant un IMC normal (71,4 %), les personnes en situation de surpoids (76,7 %) (OR 1,71 ; IC 95 % 1,07-2,75) et celles souffrant d'obésité (77,9 %) (OR 2,30 ; IC 95 % 1,30-4,08) s'avèrent davantage favorables au subventionnement des aliments sains. Ces différences sont significatives après standardisation pour l'âge et le sexe.

**Figure 5 |** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les autorités peuvent jouer un rôle en subventionnant la consommation de fruits et de légumes afin de promouvoir une alimentation plus saine, par sexe et par âge, Belgique, 2014



### Adaptation des taux de TVA

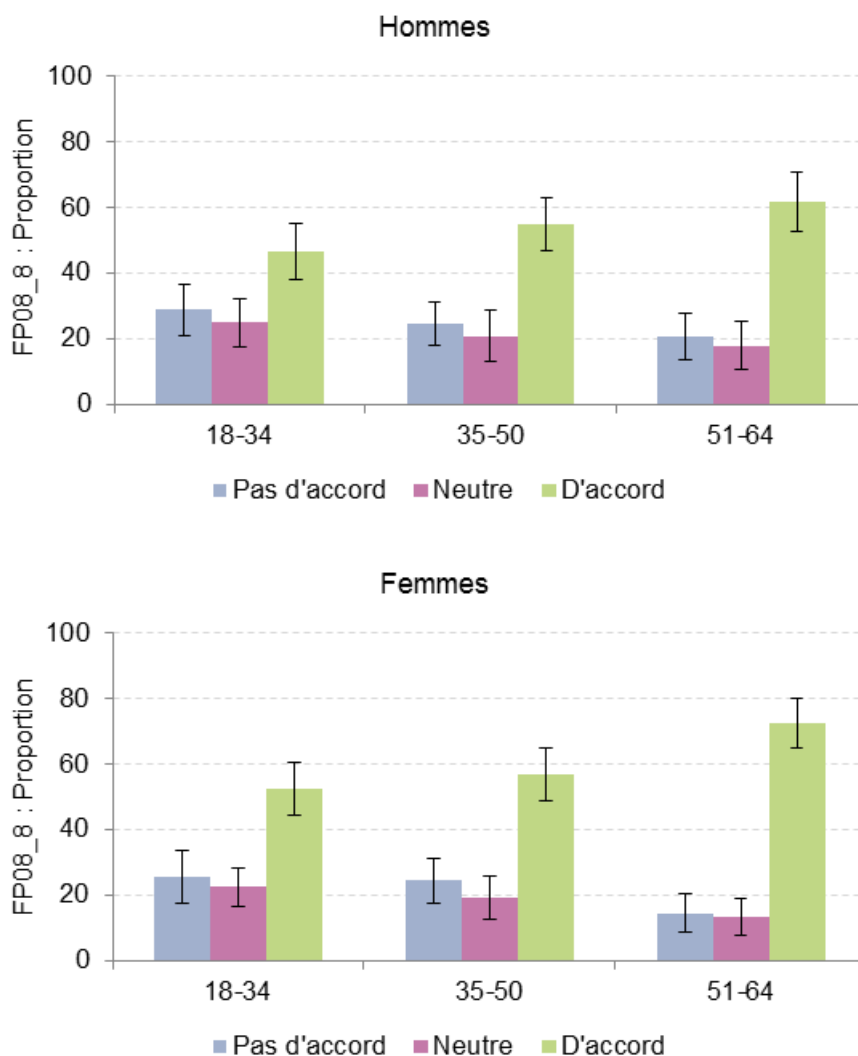
En Belgique, en 2014, 57,2 % de la population adulte (de 18 à 64 ans) se déclare en faveur de la diminution des taux de TVA pour les produits alimentaires sains et de l'augmentation des taux de TVA pour les aliments trop riches en sucre, graisse ou sel. 19,8 % de la population reste neutre à ce sujet et 23,1 % n'est pas d'accord avec ces mesures.

Ces pourcentages s'avèrent relativement identiques chez les hommes et les femmes. Ils diffèrent, par contre, significativement en fonction de l'âge. Ainsi, la catégorie d'âge 51-64 ans est davantage en faveur de telles mesure (67,3 %) que la catégorie d'âge 18-34 ans (49,3 %) (OR 2,13 ; IC 95 % 1,37-3,32) et 35-50 ans (55,7 %) (OR 1,69 ; IC 95 % 1,10-2,58). Ces différences s'avèrent significatives après standardisation pour le sexe.

Les personnes résidant en Wallonie sont moins nombreuses (52,6 %) à être d'accord avec l'adaptation des taux de TVA que les personnes résidant en Flandre (58,8 %), cette différence étant significative après standardisation pour l'âge et le sexe (OR 0,66 ; IC 95 % 0,46-0,95).

Enfin, les personnes ayant un IMC considéré comme normal sont davantage disposées (58,9 %) à accepter une adaptation des taux de TVA que les personnes souffrant d'obésité (50,6 %) ; cette différence est significative après standardisation pour l'âge et le sexe (OR 1,90 ; IC 95 % 1,18-6,06).

**Figure 6 |** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les autorités peuvent jouer un rôle en diminuant les taux de TVA pour les aliments sains et augmentant ces taux pour les aliments trop riches en sucre, en graisse ou en sel, par sexe et par âge, Belgique, 2014



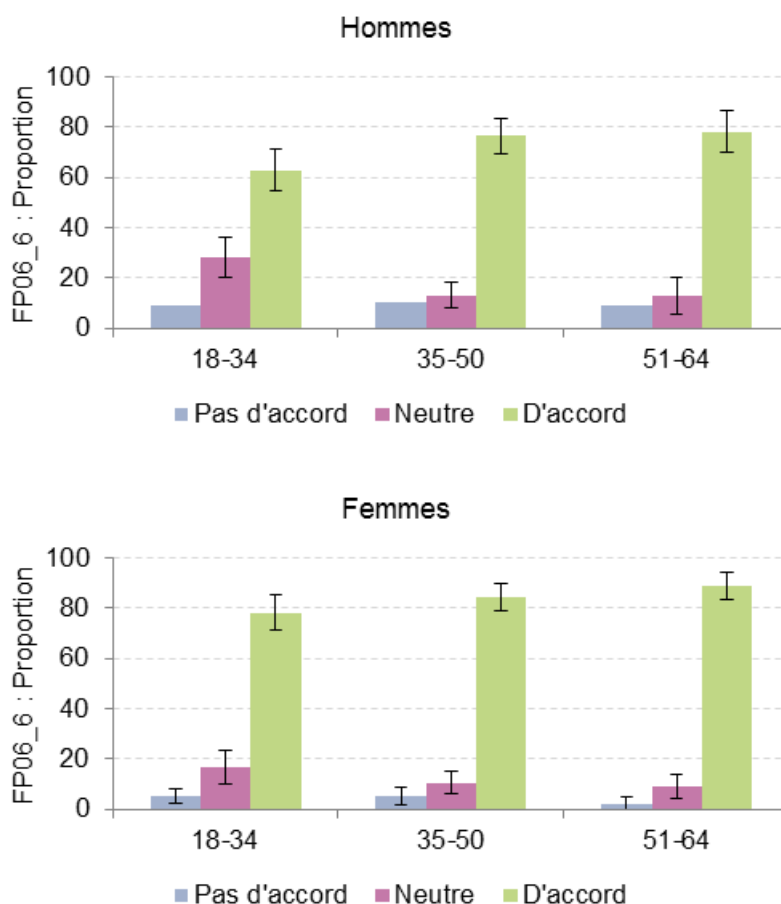
### 3.1.3. Reformulation des aliments

#### Collaboration avec les entreprises alimentaires

En Belgique, en 2014, 78,1 % de la population adulte (de 18 à 64 ans) se déclare en faveur d'une mesure politique visant à collaborer avec les entreprises alimentaires en vue d'améliorer le contenu nutritionnel des produits alimentaires transformés. 15,0 % de la population adopte une position neutre à ce sujet et 6,9 % n'est pas d'accord avec cette mesure.

72,4 % des hommes sont d'accord avec ce type de politique, 17,9 % restent neutres et les 9,7 % restants ne sont pas d'accord. Chez les femmes, ces pourcentages s'élèvent à 83,8 %, 12 % et 4,2 % respectivement. La différence hommes-femmes s'avère significative après standardisation pour l'âge : les femmes sont ainsi plus nombreuses à accepter une telle mesure que les hommes (OR 2,65 ; IC 95 % 1,52-4,62). Il n'existe, par contre, pas de différence significative à ce sujet en fonction de l'âge, du niveau d'éducation ou de la région de résidence.

**Figure 7 |** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les autorités peuvent jouer un rôle en collaborant avec les industries agro-alimentaires afin d'améliorer le contenu nutritionnel des aliments (par exemple, moins de sel ou moins de graisses), par sexe et par âge, Belgique, 2014



#### Restrictions pour les entreprises alimentaires

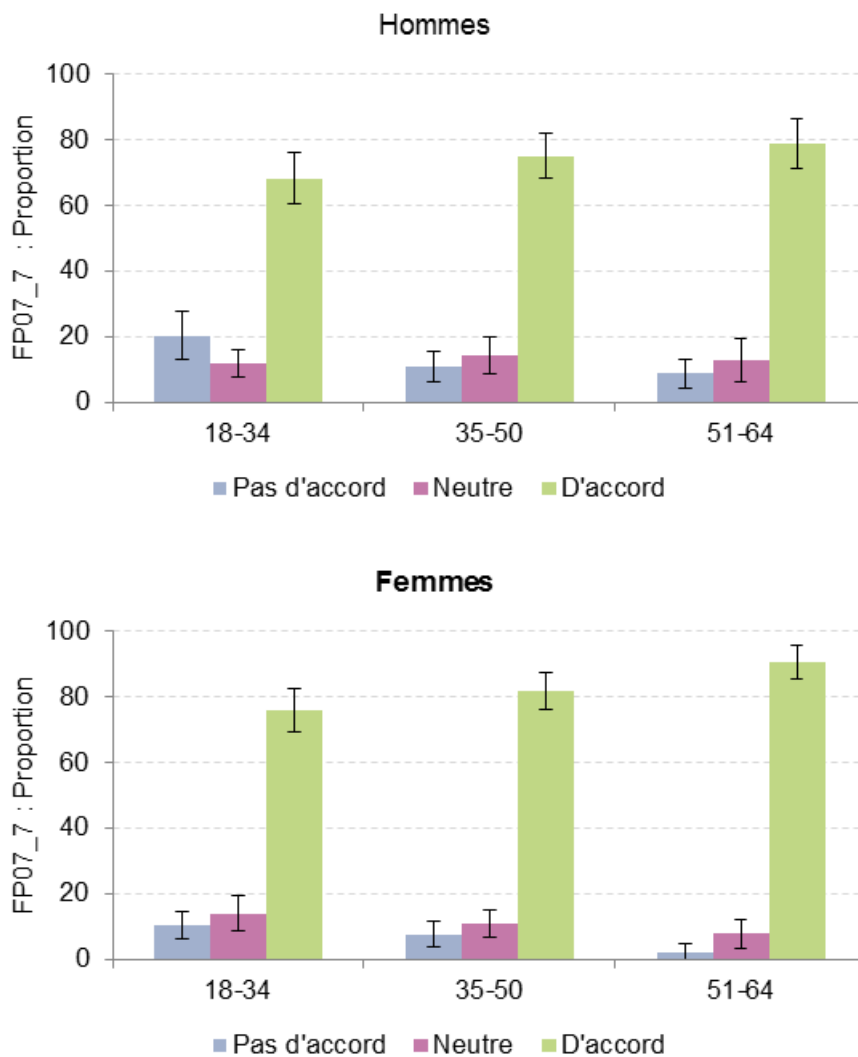
En Belgique, en 2014, 78,2 % de la population adulte (de 18 à 64 ans) se déclare en faveur de la mesure qui vise à imposer des restrictions aux entreprises alimentaires en vue d'améliorer le contenu nutritionnel des aliments. 11,9 % de la population adopte une position neutre à ce sujet et 9,9 % n'est pas d'accord avec cette mesure.

73,8 % des hommes sont d'accord avec cette mesure, 13 % restent neutres et les 13,2 % restants ne sont pas d'accord. Chez les femmes, ces pourcentages s'élevaient à 82,6 %, 10,7 % et 6,6 % respectivement. Les femmes sont, à nouveau, plus nombreuses à accepter cette mesure que les hommes, cette différence étant significative après standardisation pour l'âge (OR 2,20 ; IC 95 % 1,38-3,48).

Des différences significatives apparaissent également entre les catégories d'âge, après standardisation pour le sexe. En effet, la catégorie d'âge 51-64 ans se présente davantage en faveur de l'imposition de restrictions aux entreprises alimentaires (84,9 %) par rapport à la catégorie 18-34 ans (71,9 %) (OR 3,50 ; IC 95 % 1,87-6,53) ; de même, la catégorie d'âge 35-50 ans se déclare davantage favorable à cette mesure (78,3 %) que la catégorie 18-34 ans (71,9 %) (OR 1,84 ; IC 95 % 1,11-3,07).

Aucune différence significative n'apparaît à ce sujet entre les différents niveaux d'éducation. Il existe, par contre, une différence entre régions. Ainsi, les personnes résidant en Wallonie sont plus nombreuses (86,4 %) à être d'accord avec l'imposition de restrictions aux entreprises alimentaires que les personnes qui résident en Flandre (72,5 %), cette différence étant significative après standardisation pour l'âge et le sexe (OR 2,34 ; IC 95 % 1,34-4,07).

**Figure 8 |** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les autorités peuvent jouer un rôle en imposant aux industries agro-alimentaires des limites pour certains ingrédients (sel ou graisse, par exemple) afin d'améliorer le contenu nutritionnel des aliments, par sexe et par âge, Belgique, 2014



## 3.2. OPINION PUBLIQUE SUR LES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

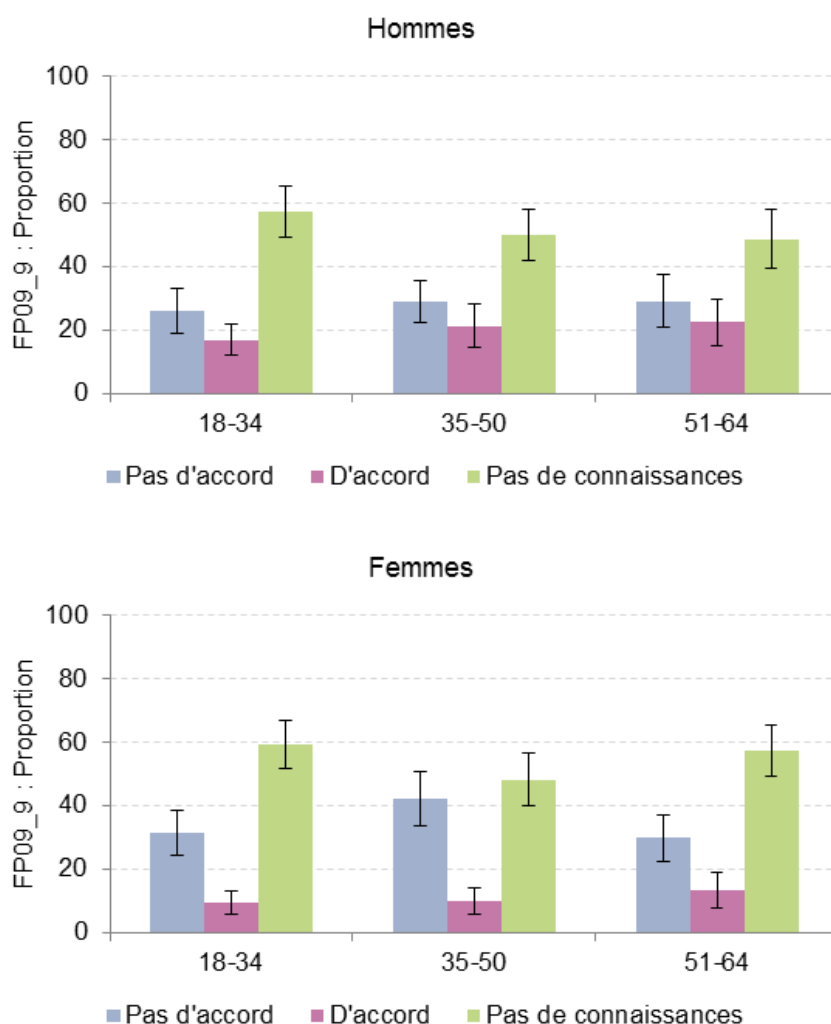
### 3.2.1. Impact des OGM sur la santé

En Belgique, en 2014, seulement 15,4 % de la population adulte (de 18 à 64 ans) est d'accord avec l'affirmation selon laquelle les organismes génétiquement modifiés sont sûrs pour leur santé et pour celle de leur famille. 31,3 % de la population n'est pas d'accord avec cette affirmation et 53,3 % déclare ne pas avoir suffisamment d'informations en la matière pour pouvoir se forger une opinion.

20,1 % des hommes sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle les OGM sont sûrs, 28,0 % ne sont pas d'accord et les 52,0 % restants ne disposent pas de suffisamment de connaissances préalables. Chez les femmes, ces pourcentages s'élèvent à 10,7 %, 34,7 % et 54,6 % respectivement. Après standardisation pour l'âge, les femmes sont significativement moins nombreuses que les hommes à être d'accord avec cette mesure (OR 0,43 ; IC 95 % 0,28-0,65).

Aucune différence significative n'apparaît à ce sujet en fonction de l'âge ni du niveau d'éducation. Il existe, par contre, une différence régionale : les personnes résidant en Flandre sont ainsi plus nombreuses à être d'accord (23,0 %) avec l'affirmation selon laquelle les OGM sont sûrs pour la santé que les personnes résidant en Wallonie (3,9 %), cette différence étant significative après standardisation pour l'âge et le sexe (OR 16,24 ; IC 95 % 8,89-29,67).

**Figure 9 |** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que les plantes génétiquement modifiées sont sûres pour leur santé et celle de leur famille, par sexe et par âge, Belgique, 2014



Vu qu'un grand nombre d'adultes ont affirmé ne pas posséder suffisamment d'informations pour pouvoir se forger une opinion ou ne pas bien comprendre le contenu de la question, une évaluation des différences en termes de possession ou non de connaissances préalables relatives aux OGM a également été réalisée. Après standardisation pour le sexe, il apparaît que les adultes de la catégorie d'âge la plus jeune (18-34 ans) déclarent plus souvent (58,3 %) ne pas posséder assez de connaissances préalables, en comparaison aux adultes de la catégorie d'âge 35-50 ans (49,1 %) (OR 1,45 ; IC 95 % 1,04-2,01).

En outre, les personnes qui résident en Flandre déclarent plus souvent (58,0 %) ne pas posséder suffisamment de connaissances préalables pour avoir une opinion à ce sujet que les personnes résidant en Wallonie (44,7 %), cette différence étant significative après standardisation pour l'âge et le sexe (OR 1,72 ; IC 95 % 1,27-2,33).

### 3.2.2. Étiquetage clair des OGM

En Belgique, en 2014, 78,5 % de la population adulte (de 18 à 64 ans) est d'accord avec l'affirmation selon laquelle si du lait, des œufs, de la viande ou d'autres produits d'origine animale proviennent d'animaux nourris avec des OGM, cela devrait être clairement mentionné sur l'emballage de ces produits. Seulement 7,3 % de la population n'est pas d'accord avec cette affirmation et 14,2 % ne possède pas suffisamment de connaissances préalables en la matière pour se forger une opinion à ce sujet.

L'avis des hommes et des femmes semble à nouveau différer. Après standardisation pour l'âge, les femmes (81,3 %) sont significativement plus nombreuses à être d'accord avec cette affirmation que les hommes (75,7 %) (OR 2,38 ; IC 95 % 1,43-3,98).

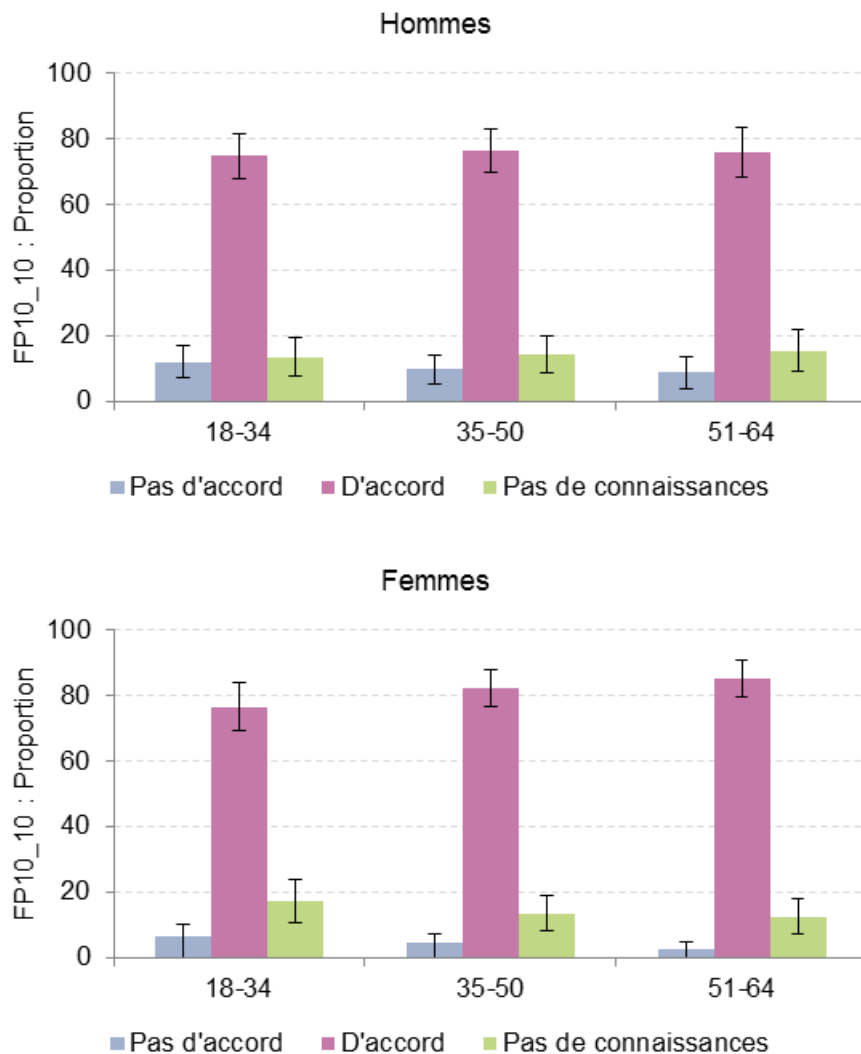
Aucune différence significative n'apparaît à ce sujet en fonction de l'âge ou du niveau d'éducation. Il existe, par contre, une différence régionale : ainsi, les personnes qui résident en Wallonie sont plus nombreuses (90,7 %) à souhaiter un étiquetage plus clair en ce qui concerne les OGM que les personnes résidant en Flandre (69,9 %). Cette différence est significative après standardisation pour l'âge et le sexe (OR 7,72 ; IC 95 % 3,54-16,80).

Il existe une relation entre l'IMC et l'opinion de la population vis-à-vis de l'étiquetage des OGM. En effet, les personnes en surpoids se déclarent plus souvent (80,1 %) en faveur d'un étiquetage clair des OGM que les personnes présentant une carence pondérale (61,7 %) (OR 4,92 ; IC 95 % 1,25-19,41) et que celles ayant un IMC normal (76,4 %) (OR 2,26 ; IC 95 % 1,21-4,24). Ces différences sont significatives après standardisation pour l'âge et le sexe.

À nouveau, le fait de disposer de connaissances préalables relatives à cette affirmation a été analysé. Après standardisation pour l'âge et le sexe, il apparaît que les personnes ayant le niveau d'éducation le plus faible sont significativement plus nombreuses (18,3 %) à ne pas avoir de connaissances préalables que les personnes diplômées de l'enseignement supérieur de type long (9,7 %) (OR 2,15 ; IC 95 % 1,25-3,70).

De plus, les personnes qui résident en Flandre déclarent plus souvent (19,0 %) ne pas avoir de connaissances préalables à ce sujet que les personnes résidant en Wallonie (7,3 %), cette différence étant significative après standardisation pour l'âge et le sexe (OR 3,01 ; IC 95 % 1,71-5,30).

**Figure 10 |** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que si du lait, des œufs, de la viande ou d'autres produits d'origine animale proviennent d'animaux nourris avec des OGM, cela devrait être clairement mentionné sur l'emballage de ces produits, par sexe et par âge, Belgique, 2014



### 3.2.3. Informations détaillées sur les OGM

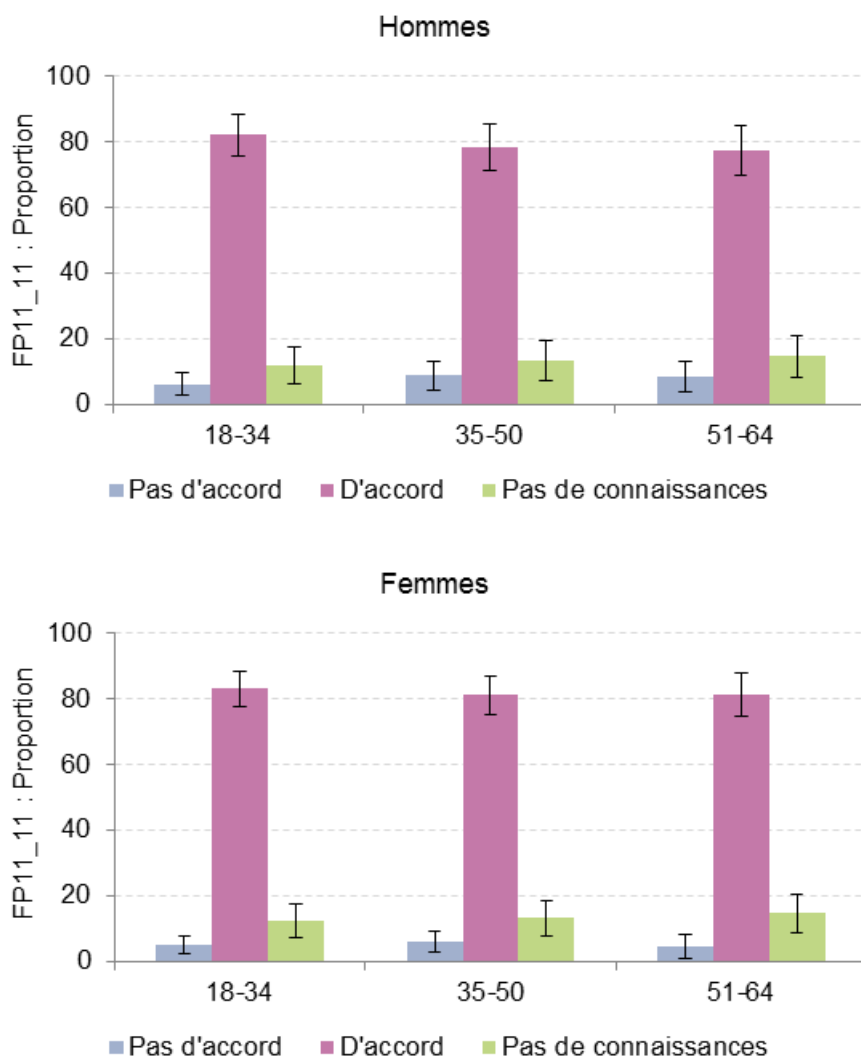
En parallèle à l'attente de la population en matière d'étiquetage clair des OGM, en 2014, 80,4 % de la population adulte (de 18 à 64 ans) est d'accord avec l'affirmation selon laquelle le gouvernement doit fournir plus d'information à propos de l'utilisation d'OGM dans l'alimentation (par exemple, *via* un site Web). Seulement 6,4 % de la population n'est pas d'accord avec cette affirmation et 13,2 % ne possède pas suffisamment de connaissances préalables en la matière pour pouvoir se forger une opinion.

Aucune différence significative n'apparaît à ce sujet en fonction du sexe, de l'âge ou du niveau d'éducation. Il existe, par contre, une différence régionale vis-à-vis de cet aspect : ainsi, les personnes qui résident en Wallonie sont plus nombreuses (88,7 %) à être d'accord avec cette affirmation que les personnes résidant en Flandre (74,7 %), cette différence étant significative après standardisation pour l'âge et le sexe (OR 2,68 ; IC 95 % 1,50-4,82).

Les personnes ayant un niveau d'instruction relativement faible sont plus nombreuses (17,9 %) à ne pas posséder de connaissances préalables suffisantes sur les OGM, en comparaison aux personnes diplômées de l'enseignement supérieur de type court (10,1 %) (OR 1,94 ; IC 95 % 1,19-3,17) ou long (9,6 %) (OR 2,06 ; IC 95 % 1,21-3,51). Ces différences sont significatives après standardisation pour l'âge et le sexe.

De même, les personnes domiciliées en Flandre sont plus nombreuses (16,8 %) que les personnes résidant en Wallonie (7,6 %) à déclarer qu'elles ne possèdent pas de connaissances préalables suffisantes pour se forger une opinion à ce sujet. Cette différence s'avère significative après standardisation pour l'âge et le sexe (OR 2,46 ; IC 95 % 1,36-4,45).

**Figure 11 |** Pourcentage de la population adulte (de 18 à 64 ans) qui estime que le gouvernement doit fournir plus d'informations à propos de l'utilisation d'OGM dans l'alimentation, par sexe et par âge, Belgique, 2014





## 4. DISCUSSION

### 4.1. OPINION PUBLIQUE SUR LA POLITIQUE NUTRITIONNELLE

Un des objectifs de la présente enquête visait à étudier l'opinion de la population belge, en 2014, vis-à-vis de différentes mesures en matière de politique nutritionnelle. Cette étude a révélé que les mesures destinées à soutenir un choix informé étaient les mieux acceptées. En effet, 95 % de la population (de 18 à 64 ans) se déclare en faveur d'une éducation à l'alimentation à l'école et 83 % est favorable à des campagnes visant à informer la population des risques liés à une mauvaise alimentation. La population belge adopte donc une attitude positive vis-à-vis de deux des mesures de politique nutritionnelle les plus adoptées par l'Union européenne (4, 5). De tels pourcentages sont supérieurs à ceux observés dans le cadre de l'étude « EATWELL » dans laquelle 70 % de la population belge était partisane d'une éducation à l'alimentation à l'école et 85 % de campagnes d'information (5). La popularité de ces mesures de politique nutritionnelle peut s'expliquer par le fait qu'elles n'imposent pas de restrictions ni de coûts directs à l'industrie alimentaire et qu'elles sont considérées comme étant moins intrusives.

Parmi les mesures destinées à soutenir un choix informé de la population, la régulation des publicités alimentaires adressées aux enfants (interdiction de publicités pour la malbouffe et les « *fastfood* ») est moins bien accueillie que les deux précédentes mesures. En effet, 64 % de la population est d'accord avec ce type de mesure. Cette dernière constatation correspond aux résultats de l'étude « EATWELL » dans laquelle la régulation des publicités alimentaires avait également été accueillie positivement par environ 65 % de la population belge (5).

En 2014, la population belge adopte aussi une attitude relativement positive vis-à-vis d'une reformulation du contenu nutritionnel des produits alimentaires. En effet, 78 % de la population se déclare en faveur d'une collaboration plus étroite avec les entreprises alimentaires et de l'imposition de restrictions à ces entreprises pour certains ingrédients. A nouveau, ces constatations sont semblables aux conclusions tirées dans le cadre de l'étude « EATWELL » qui révélait que la Belgique (avec l'Italie) est un des pays qui soutient le plus activement, par rapport à d'autres pays européens, une étroite collaboration entre les autorités et les entreprises alimentaires (74 % de la population était d'accord) ainsi que l'imposition de normes alimentaires (71 % de la population était d'accord).

Contrairement aux autres mesures politiques, les mesures fiscales sont les moins bien acceptées par la population belge en raison notamment des interventions qui augmentent le coût des aliments ayant un impact négatif sur la santé ou qui imposent des taxes supplémentaires : seulement 47 % de la population est favorable au prélèvement de taxes sur les produits alimentaires ayant un impact négatif sur la santé et 57 % est partisane d'une adaptation des taux de TVA pour les aliments sains et mauvais pour la santé. Ces résultats s'inscrivent dans le droit fil d'études précédentes ayant démontré que les Européens et les Belges sont plutôt opposés à la taxe sur la graisse/le sucre, pour des raisons socio-économiques (4, 5). L'étude « EATWELL » a mis en évidence qu'environ 55 % de la population belge adopte une attitude positive vis-à-vis de la taxe sur la graisse/le sucre, tandis que 60 % de la population voit d'un bon œil une adaptation des taux de TVA. La population belge voit donc de manière un peu plus positive l'adaptation des taux de TVA selon le type de produits alimentaires que la mesure spécifiquement orientée vers le prélèvement d'une taxe sur la graisse/le sucre. Par ailleurs, en 2014, 74 % de la population belge est favorable au subventionnement des fruits et légumes. Un pourcentage équivalent a été rapporté pour la Belgique dans l'étude « EATWELL ». Une diminution du prix des aliments sains est donc mieux acceptée par la population qu'une augmentation du prix des aliments ayant un impact négatif sur la santé.

Les femmes sont plus ouvertes à certaines mesures politiques que les hommes. Elles adoptent, par exemple, une attitude plus positive vis-à-vis des mesures destinées aux enfants (interdiction de publicités pour la malbouffe et les « *fastfood* » adressées aux enfants) et des mesures politiques qui visent à promouvoir les aliments sains (subventionnement des fruits et légumes et amélioration du contenu nutritionnel des produits transformés).

Les adultes plus âgés (51-64 ans) sont quant à eux plus ouverts que leurs homologues plus jeunes à des mesures politiques directes comme le prélèvement de taxes sur les aliments ayant un impact négatif sur la santé, l'adaptation des taux de TVA et l'imposition de restrictions aux entreprises alimentaires pour certains ingrédients.

Les adultes ayant le niveau d'éducation le plus faible (c'est-à-dire ayant un diplôme du secondaire, du primaire ou n'ayant pas de diplôme) sont en général moins ouverts à certaines mesures politiques que ceux étant diplômés de l'enseignement supérieur. Ainsi, les personnes ayant un faible niveau d'éducation sont moins nombreuses à être d'accord avec la régulation des publicités alimentaires adressées aux enfants, avec les campagnes d'information et avec le prélèvement de taxes sur les aliments mauvais pour la santé. A l'inverse, les personnes ayant un faible niveau d'éducation sont plus souvent d'accord avec le subventionnement des aliments sains. Celles-ci semblent donc surtout favorables à une forme plus directe de promotion des aliments sains.

Un nombre limité de différences régionales apparaissent au niveau de l'opinion publique sur les différentes mesures de politique nutritionnelle. Les personnes qui résident en Flandre sont plus disposées que les personnes qui résident en Wallonie à accepter une adaptation des taux de TVA selon le type d'aliments (sains ou non). Les personnes résidant en Wallonie sont, par contre, davantage disposées que les personnes résidant en Flandre à accepter l'imposition de restrictions aux entreprises alimentaires pour certains ingrédients.

Enfin, l'IMC influence également la façon dont un individu se positionne vis-à-vis de certaines mesures de politique nutritionnelle. Les personnes obèses sont moins fréquemment d'accord avec la régulation des publicités alimentaires pour les enfants, avec le prélèvement de taxes sur les aliments ayant un impact négatif sur la santé et avec l'adaptation des taux de TVA, en comparaison aux personnes ayant un IMC normal. La mesure politique relative au subventionnement des fruits et légumes est la seule mesure acceptée par un nombre plus élevé de personnes obèses que de personnes ayant un IMC normal. L'intervention orientée vers le subventionnement des aliments sains est donc bien acceptée non seulement par la population belge en général, mais aussi et surtout par les personnes ayant un faible niveau d'éducation et celles souffrant d'obésité.

#### 4.2. OPINION PUBLIQUE SUR LES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

L'enquête de consommation alimentaire 2014-2015 visait également à évaluer l'opinion de la population vis-à-vis des organismes génétiquement modifiés. Cette enquête met en évidence qu'en 2014, 80 % de la population belge (de 18 à 64 ans) souhaite davantage d'information sur l'utilisation des OGM dans l'alimentation. En outre, 53 % de la population déclare ne pas posséder suffisamment de connaissances pour pouvoir se forger une opinion à ce sujet.

Les personnes résidant en Flandre, celles âgées de 18 à 34 ans et celles ayant un faible niveau d'éducation sont plus nombreuses à déclarer manquer de connaissances en matière d'OGM. C'est moins souvent le cas, par contre, parmi les personnes résidant en Wallonie, celles étant âgées de 35 à 50 ans et celles étant diplômées de l'enseignement supérieur. De tels résultats concordent avec d'autres études ayant montré une relation entre, d'une part, le niveau de formation ou la région de résidence et, d'autre part, le degré de connaissances en matière d'OGM (9, 10).

En 2014, 79 % de la population belge estime que l'emballage doit indiquer clairement lorsque des produits alimentaires proviennent d'animaux nourris avec des OGM. Les femmes, les personnes en surpoids et les personnes qui résident en Wallonie souhaitent plus fréquemment un étiquetage clair en ce qui concerne les OGM. En d'autres mots, la population belge semble être demandeuse de davantage d'information et de transparence concernant l'utilisation, ainsi que les éventuels avantages et inconvénients des OGM.

En outre, la réputation négative des OGM est à nouveau mise en avant : en effet, 67 % de la population (qui possède suffisamment de connaissances en matière d'OGM) remet en question la sécurité des OGM pour la santé. Les femmes et les personnes qui résident en Wallonie sont plus nombreuses à estimer que les OGM ne sont pas sûrs pour la santé. Ces résultats concordent avec les constatations selon lesquelles 59 % des Européens remettent en question la sécurité des OGM pour leur propre santé et pour celle de leur famille et selon lesquelles un nombre plus élevé de femmes que d'hommes est opposé à l'utilisation d'OGM (9). Les résultats de l'enquête de consommation alimentaire 2014-2015 correspondent aussi à ceux de la « Eurobarometer survey 354 food-related risks » (11) qui révèle qu'un certain degré d'inquiétude régnait en 2010 en Europe au sujet de l'utilisation des OGM. Ainsi, environ la moitié de la population irlandaise, maltaise, suédoise et britannique et jusqu'à 80 % de la population grecque et lituanienne déclarait être

préoccupée par l'utilisation d'OGM dans l'alimentation. Pour la Belgique, un pourcentage de 60 % avait été rapporté (soit une hausse de 8 % par rapport à 2005).

En ce qui concerne l'opinion publique sur les OGM, il est important de noter que la méthode utilisée au cours d'une enquête peut influencer les pourcentages rapportés. Il ressort, plus particulièrement, de l'étude « Eurobaromètre » que lorsque les inquiétudes relatives aux risques alimentaires sont investiguées d'une façon ouverte (question générale sans référence aux OGM), les Européens déclarent être davantage préoccupés par les produits chimiques, par l'intoxication alimentaire, par les maladies liées au régime alimentaire, par le surpoids, par le manque de fraîcheur ainsi que par l'utilisation d'additifs, de colorants et de conservateurs que par l'utilisation d'OGM dans l'alimentation (11). Le projet européen « Consumerchoice » (12) a également permis de découvrir que les réponses aux questions relatives aux OGM ne se reflètent pas nécessairement dans le comportement d'achat d'aliments contenant des OGM ou non. Néanmoins, les résultats de l'enquête de consommation alimentaire 2014-2015 mettent en avant qu'une certaine inquiétude règne, en Belgique, au sujet de l'utilisation d'OGM dans l'alimentation.

## 5. TABLEAUX

<b>Tableau 1  </b>	Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance d'interdire la publicité pour la malbouffe et les « fast-foods » ciblant les enfants, Belgique, 2014 .....	385
<b>Tableau 2  </b>	Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance de mettre en place des campagnes de sensibilisation visant à informer des risques d'une mauvaise alimentation, Belgique, 2014 .....	386
<b>Tableau 3  </b>	Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance d'enseigner les principes d'une alimentation saine à l'école, Belgique, 2014 .....	387
<b>Tableau 4  </b>	Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance de taxer les aliments riches en sucre, graisse et sel et d'utiliser l'argent ainsi récolté pour promouvoir une alimentation saine, Belgique, 2014 .....	388
<b>Tableau 5  </b>	Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance de subsidier la consommation de fruits et de légumes, Belgique, 2014 .....	389
<b>Tableau 6  </b>	Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance de diminuer la TVA pour les aliments sains et de l'augmenter pour les aliments riches en sucre, graisse et sel, Belgique, 2014 .....	390
<b>Tableau 7  </b>	Opinion de la population (de 18 à 64 ans) quant à la collaboration du gouvernement avec les industries agro-alimentaires afin d'améliorer le contenu nutritionnel des aliments, Belgique, 2014 .....	391
<b>Tableau 8  </b>	Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance d'imposer aux industries agro-alimentaires des limites pour certains ingrédients (sel ou graisse, par exemple) afin d'améliorer le contenu nutritionnel des aliments, Belgique, 2014 .....	392
<b>Tableau 9  </b>	Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'innocuité des OGM pour la santé, Belgique, 2014 .....	393
<b>Tableau 10  </b>	Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance d'étiqueter clairement les produits provenant d'animaux nourris avec des OGM, Belgique, 2014 .....	394
<b>Tableau 11  </b>	Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance d'informer les consommateurs de l'utilisation d'OGM dans l'alimentation, Belgique, 2014 .....	395

**Tableau 1 |** Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance d'interdire la publicité pour la malbouffe et les « fast-foods » ciblant les enfants, Belgique, 2014

FP01_1		Pas d'accord	Neutre	D'accord	N
SEXE	Hommes	22,9	16,5	60,6	614
	Femmes	16,6	15,2	68,2	655
AGE	18 - 34	20,2	20,5	59,4	487
	35 - 50	21,6	13,8	64,6	426
	51 - 64	17,0	13,4	69,6	356
NIVEAU D'EDUCATION	Sans diplôme, primaire ou secondaire	21,4	20,1	58,4	570
	Supérieur de type court	21,1	14,9	64,0	355
	Supérieur de type long	16,3	10,2	73,5	329
REGION*	Flandre	21,6	16,5	61,9	734
	Wallonie	18,3	14,9	66,7	437
<b>TOTAL</b>		<b>19,7</b>	<b>15,9</b>	<b>64,4</b>	<b>1269</b>

Source: Enquête nationale de consommation alimentaire 2014-2015, Belgique.

Pourcentages pondérés.

\* Bruxelles n'a pas été considérée dans la comparaison entre régions de résidence. Les trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) ont, par contre, été incluses dans toutes les autres analyses.

**Tableau 2 |** Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance de mettre en place des campagnes de sensibilisation visant à informer des risques d'une mauvaise alimentation, Belgique, 2014

FP02_2		Pas d'accord	Neutre	D'accord	N
SEXE	Hommes	10,0	9,5	80,5	614
	Femmes	7,2	7,7	85,1	655
AGE	18 - 34	9,8	10,2	80,0	487
	35 - 50	8,8	7,8	83,4	426
	51 - 64	7,0	7,7	85,3	356
NIVEAU D'EDUCATION	Sans diplôme, primaire ou secondaire	13,2	10,7	76,1	570
	Supérieur de type court	6,4	7,6	86,0	355
	Supérieur de type long	4,2	6,1	89,7	329
REGION*	Flandre	7,8	8,9	83,3	734
	Wallonie	10,6	9,1	80,4	437
<b>TOTAL</b>		<b>8,6</b>	<b>8,6</b>	<b>82,8</b>	<b>1269</b>

Source: Enquête nationale de consommation alimentaire 2014-2015, Belgique.

Pourcentages pondérés.

\* Bruxelles n'a pas été considérée dans la comparaison entre régions de résidence. Les trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) ont, par contre, été incluses dans toutes les autres analyses.

**Tableau 3 |** Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance d'enseigner les principes d'une alimentation saine à l'école, Belgique, 2014

FP03_3		Pas d'accord	Neutre	D'accord	N
SEXE	Hommes	3,1	4,7	92,2	614
	Femmes	1,0	2,1	96,9	655
AGE	18 - 34	2,8	5,1	92,1	487
	35 - 50	2,7	2,5	94,8	426
	51 - 64	0,3	2,8	96,8	356
NIVEAU D'EDUCATION	Sans diplôme, primaire ou secondaire	2,5	5,3	92,1	570
	Supérieur de type court	2,5	2,2	95,3	355
	Supérieur de type long	0,8	1,6	97,6	329
REGION*	Flandre	1,7	4,0	94,3	734
	Wallonie	3,4	3,5	93,0	437
<b>TOTAL</b>		<b>2,0</b>	<b>3,4</b>	<b>94,5</b>	<b>1269</b>

Source: Enquête nationale de consommation alimentaire 2014-2015, Belgique.

Pourcentages pondérés.

\* Bruxelles n'a pas été considérée dans la comparaison entre régions de résidence. Les trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) ont, par contre, été incluses dans toutes les autres analyses.

**Tableau 4 |** Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance de taxer les aliments riches en sucre, graisse et sel et d'utiliser l'argent ainsi récolté pour promouvoir une alimentation saine, Belgique, 2014

FP04_4		Pas d'accord	Neutre	D'accord	N
SEXE	Hommes	31,6	23,3	45,1	614
	Femmes	28,3	23,1	48,7	655
AGE	18 - 34	33,4	25,5	41,1	487
	35 - 50	32,0	24,4	43,6	426
	51 - 64	23,7	19,2	57,1	356
NIVEAU D'EDUCATION	Sans diplôme, primaire ou secondaire	33,7	23,3	43,0	570
	Supérieur de type court	27,2	23,7	49,2	355
	Supérieur de type long	28,0	21,3	50,7	329
REGION*	Flandre	28,7	22,0	49,3	734
	Wallonie	34,4	23,8	41,8	437
<b>TOTAL</b>		<b>29,9</b>	<b>23,2</b>	<b>46,9</b>	<b>1269</b>

Source: Enquête nationale de consommation alimentaire 2014-2015, Belgique.

Pourcentages pondérés.

\* Bruxelles n'a pas été considérée dans la comparaison entre régions de résidence. Les trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) ont, par contre, été incluses dans toutes les autres analyses.



**Tableau 5 |** Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance de subsidier la consommation de fruits et de légumes, Belgique, 2014

FP05_5		Pas d'accord	Neutre	D'accord	N
SEXE	Hommes	16,5	13,7	69,7	614
	Femmes	11,1	9,7	79,2	655
AGE	18 - 34	11,7	15,4	72,9	487
	35 - 50	15,6	10,4	74,1	426
	51 - 64	14,1	9,4	76,5	356
NIVEAU D'EDUCATION	Sans diplôme, primaire ou secondaire	8,8	10,0	81,1	570
	Supérieur de type court	13,7	12,1	74,2	355
	Supérieur de type long	22,1	13,6	64,3	329
REGION*	Flandre	14,8	11,7	73,5	734
	Wallonie	13,8	12,1	74,1	437
<b>TOTAL</b>		<b>13,8</b>	<b>11,7</b>	<b>74,4</b>	<b>1269</b>

Source: Enquête nationale de consommation alimentaire 2014-2015, Belgique.

Pourcentages pondérés.

\* Bruxelles n'a pas été considérée dans la comparaison entre régions de résidence. Les trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) ont, par contre, été incluses dans toutes les autres analyses.

**Tableau 6 |** Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance de diminuer la TVA pour les aliments sains et de l'augmenter pour les aliments riches en sucre, graisse et sel, Belgique, 2014

FP08_8		Pas d'accord	Neutre	D'accord	N
SEXE	Hommes	24,6	21,3	54,1	614
	Femmes	21,5	18,3	60,2	653
AGE	18 - 34	27,1	23,6	49,3	487
	35 - 50	24,3	20,0	55,7	426
	51 - 64	17,2	15,4	67,3	354
NIVEAU D'EDUCATION	Sans diplôme, primaire ou secondaire	24,8	23,0	52,1	569
	Supérieur de type court	20,8	20,3	58,9	355
	Supérieur de type long	23,3	13,6	63,0	328
REGION	Flandre	20,1	21,1	58,8	734
	Wallonie	27,2	20,2	52,6	435
<b>TOTAL</b>		<b>23,1</b>	<b>19,8</b>	<b>57,2</b>	<b>1267</b>

Source: Enquête nationale de consommation alimentaire 2014-2015, Belgique.

Pourcentages pondérés.

\* Bruxelles n'a pas été considérée dans la comparaison entre régions de résidence. Les trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) ont, par contre, été incluses dans toutes les autres analyses.

**Tableau 7 |** Opinion de la population (de 18 à 64 ans) quant à la collaboration du gouvernement avec les industries agro-alimentaires afin d'améliorer le contenu nutritionnel des aliments, Belgique, 2014

FP06_6		Pas d'accord	Neutre	D'accord	N
SEXE	Hommes	9,7	17,9	72,4	614
	Femmes	4,2	12,0	83,8	655
AGE	18 - 34	7,2	22,5	70,3	487
	35 - 50	8,0	11,8	80,2	426
	51 - 64	5,5	10,7	83,8	356
NIVEAU D'EDUCATION	Sans diplôme, primaire ou secondaire	7,9	17,0	75,1	570
	Supérieur de type court	6,1	14,8	79,1	355
	Supérieur de type long	6,1	12,2	81,7	329
REGION*	Flandre	6,7	16,7	76,6	734
	Wallonie	7,1	12,5	80,4	437
<b>TOTAL</b>		<b>6,9</b>	<b>15,0</b>	<b>78,1</b>	<b>1269</b>

Source: Enquête nationale de consommation alimentaire 2014-2015, Belgique.

Pourcentages pondérés.

\* Bruxelles n'a pas été considérée dans la comparaison entre régions de résidence. Les trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) ont, par contre, été incluses dans toutes les autres analyses.

**Tableau 8 |** Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance d'imposer aux industries agro-alimentaires des limites pour certains ingrédients (sel ou graisse, par exemple) afin d'améliorer le contenu nutritionnel des aliments, Belgique, 2014

FP07_7		Pas d'accord	Neutre	D'accord	N
SEXE	Hommes	13,2	13,0	73,8	614
	Femmes	6,6	10,7	82,6	655
AGE	18 - 34	15,3	12,8	71,9	487
	35 - 50	9,1	12,6	78,3	426
	51 - 64	5,1	10,0	84,9	356
NIVEAU D'EDUCATION	Sans diplôme, primaire ou secondaire	10,2	14,5	75,2	570
	Supérieur de type court	9,0	11,5	79,5	355
	Supérieur de type long	10,5	7,9	81,7	329
REGION*	Flandre	11,9	15,7	72,5	734
	Wallonie	6,5	7,1	86,4	437
<b>TOTAL</b>		<b>9,9</b>	<b>11,9</b>	<b>78,2</b>	<b>1269</b>

Source: Enquête nationale de consommation alimentaire 2014-2015, Belgique.

Pourcentages pondérés.

\* Bruxelles n'a pas été considérée dans la comparaison entre régions de résidence. Les trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) ont, par contre, été incluses dans toutes les autres analyses.

**Tableau 9 |** Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'innocuité des OGM pour la santé, Belgique, 2014

FP09_9		Pas d'accord	D'accord	Pas de connaissances	N
SEXE	Hommes	28,0	20,1	52,0	614
	Femmes	34,7	10,7	54,6	654
AGE	18 - 34	28,6	13,1	58,3	486
	35 - 50	35,2	15,7	49,1	426
	51 - 64	29,4	17,5	53,1	356
NIVEAU D'EDUCATION	Sans diplôme, primaire ou secondaire	29,3	15,2	55,6	570
	Supérieur de type court	33,1	14,2	52,7	354
	Supérieur de type long	31,5	17,2	51,3	329
REGION*	Flandre	19,0	23,0	58,0	734
	Wallonie	51,4	3,9	44,7	437
<b>TOTAL</b>		<b>31,3</b>	<b>15,4</b>	<b>53,3</b>	<b>1268</b>

Source: Enquête nationale de consommation alimentaire 2014-2015, Belgique.

Pourcentages pondérés.

\* Bruxelles n'a pas été considérée dans la comparaison entre régions de résidence. Les trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) ont, par contre, été incluses dans toutes les autres analyses.

**Tableau 10 | Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance d'étiqueter clairement les produits provenant d'animaux nourris avec des OGM, Belgique, 2014**

FP10_10		Pas d'accord	D'accord	Pas de connaissances	N
SEXE	Hommes	10,1	75,7	14,2	614
	Femmes	4,5	81,3	14,3	655
AGE	18 - 34	9,2	75,5	15,3	487
	35 - 50	7,2	79,1	13,7	426
	51 - 64	5,4	80,8	13,8	356
NIVEAU D'EDUCATION	Sans diplôme, primaire ou secondaire	5,7	76,0	18,3	570
	Supérieur de type court	7,3	79,8	13,0	355
	Supérieur de type long	9,9	80,4	9,7	329
REGION*	Flandre	11,1	69,9	19,0	734
	Wallonie	2,0	90,7	7,3	437
<b>TOTAL</b>		<b>7,3</b>	<b>78,5</b>	<b>14,2</b>	<b>1269</b>

Source: Enquête nationale de consommation alimentaire 2014-2015, Belgique.

Pourcentages pondérés.

\* Bruxelles n'a pas été considérée dans la comparaison entre régions de résidence. Les trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) ont, par contre, été incluses dans toutes les autres analyses.

**Tableau 11 |** Opinion de la population adulte (de 18 à 64 ans) quant à l'importance d'informer les consommateurs de l'utilisation d'OGM dans l'alimentation, Belgique, 2014

FP11_11		Pas d'accord	D'accord	Pas de connaissances	N
SEXE	Hommes	7,7	79,2	13,2	614
	Femmes	5,2	81,6	13,3	655
AGE	18 - 34	5,6	82,4	12,0	487
	35 - 50	7,3	79,6	13,1	426
	51 - 64	6,3	79,1	14,6	356
NIVEAU D'EDUCATION	Sans diplôme, primaire ou secondaire	5,9	76,2	17,9	570
	Supérieur de type court	5,6	84,3	10,1	355
	Supérieur de type long	8,4	82,0	9,6	329
REGION*	Flandre	8,4	74,7	16,8	734
	Wallonie	3,7	88,7	7,6	437
<b>TOTAL</b>		<b>6,4</b>	<b>80,4</b>	<b>13,2</b>	<b>1269</b>

Source: Enquête nationale de consommation alimentaire 2014-2015, Belgique.

Pourcentages pondérés.

\* Bruxelles n'a pas été considérée dans la comparaison entre régions de résidence. Les trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) ont, par contre, été incluses dans toutes les autres analyses.

## 6. BIBLIOGRAPHIE

- (1) Robertson A, Tirado C, Lobstein T, Jermini M, Knai C, Jensen JH, et al. Food and health in Europe: a new basis for action. WHO regional publications European series 2003;(96):i-xvi.
- (2) Global Strategy on Diet, Physical Activity and Health. Geneva: World Health Organisation; 2003.
- (3) The national food and health plan in Belgium, Stepping up to the plate! Brussels: Federal Public Service Health, Food Chain Safety and Environment; 2008.
- (4) Capacci S, Mazzocchi M, Shankar B, Macias JB, Verbeke W, Perez-Cueto FJ, et al. Policies to promote healthy eating in Europe: a structured review of policies and their effectiveness. *Nutr Rev* 2012 Mar;70(3):188-200.
- (5) Traill WB, Perez-Cueto FJ, Shankar B, Brambila-Macias J, Bech-Larsen T, Aschemann-Witzel J, et al. EATWELL project: approaching European healthy eating policies from a multi-disciplinary perspective. *Nutr Hosp* 2010 Sep;25(5):867- 8.
- (6) Allais O, Bertail P, Michèle V. The effects of a fat tax on french households'purchahses: a nutritional approach. *American Journal of Agricultural Economics* 2010;92:228-45.
- (7) Nnoaham KE, Sacks G, Rayner M, Mytton O, Gray A. Modelling income group differences in the health and economic impacts of targeted food taxes and subsidies. *Int J Epidemiol* 2009 Oct;38(5):1324-33.
- (8) Smed S, Jensen JD, Denver S. Socio-economic characteristics and the effect of taxation as a health policy instrument. *Food Policy* 2007 Oct;32(5-6):624-39.
- (9) Eurobarometer 341: Europeans and biotechnology in 2010: winds of change? Brussels: European Commission; 2010. Report No.: 73.1.
- (10) Patesson R, Steinberg P. Ce que pensent les belges des OGM. Bruxelles: Université Libre de Bruxelles, Centre de Psychologie de l'Opinion; 2001.
- (11) Eurobarometer 354: Food-related risks. Brussels: European Commission; 2010. Report No.: 73.5.
- (12) Consumerchoice Consortium. Do European consumers buy GM foods? European Commission: Framework 6, Project no. 518435. Consumerchoice's final report, pp. 346. Available at: <http://www.kcl.ac.uk/lsm/research/divisions/dns/projects/consumerchoice/index.aspx>